

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2018

DCM N° 18-09-27-11

Objet : Mise en oeuvre d'actions dans le cadre du Contrat local de santé.

Rapporteur: Mme MIGAUD

Dans le cadre du Contrat local de santé (CLS) du territoire messin 2017-2020, approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 octobre 2017, il est proposé de répondre favorablement aux demandes des associations qui présentent un intérêt public local et nécessitent d'être subventionnées pour mener à bien des projets qui, s'inscrivant dans les différents axes du CLS, concourent à la prévention et à la promotion de la santé.

Dans ce même cadre et toujours pour répondre aux objectifs du CLS, il est proposé également de faire appel à des prestataires pour mener des actions de formation et d'éducation pour la santé.

- Commencer la vie en bonne santé (axe 1 du CLS) :

Le réseau de santé Metz arrondissement (RSMA) est missionné par l'ARS Grand Est pour "**Sensibiliser les enfants à une hygiène de vie favorable à leur santé**" (fiche-action 4 du CLS). En concertation avec l'Education Nationale, il est proposé de déployer ce partenariat avec l'école élémentaire Michel Colucci et l'association culturelle et sociale AGORA pour l'année scolaire 2018-2019.

Le RSMA mettra en place auprès des élèves de CM1 et CM2 un programme éducatif sur les temps scolaire et périscolaire, intégré au projet pédagogique de l'école, autour du bien-être, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique au quotidien. Les parents seront également sensibilisés aux comportements bénéfiques à leur santé et à celle de leurs enfants.

Le coût total de ce projet s'élève à 7 764 €. La Ville de Metz participe au financement de cette action à hauteur de 3 900 € en complément de la participation du Régime local d'Assurance Maladie.

Le Comité départemental de prévention en alcoologie et en addictologie de Moselle (CDPA) propose un projet de sensibilisation aux conduites à risque auprès des adolescents volontaires dans l'optique de développer avec eux un concept d'action de prévention sur la thématique des addictions à destination de leurs pairs dans les collèges, lycées et associations, "**Les conduites à risques ? Parlons-en entre jeunes**" (fiche-action 15 du CLS).

Le coût total de ce projet s'élève à 12 388 €. La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 2 478 € en complément de la participation de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

- Renforcer les environnements favorables à la santé (axe 5 du CLS) :

La Ville de Metz a répondu à l'appel à projets du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement Grand Est 2017-2021 et obtenu une réponse favorable pour la mise en œuvre du projet "**Ateliers-formation sur la santé environnementale à destination des professionnels de la petite enfance**" (fiche-action 37 du CLS).

Les professionnels des crèches et ludothèques, ainsi que les assistantes maternelles seront sensibilisés aux polluants de leurs environnements intérieurs impactant la santé des enfants par une consultante en santé environnementale. Des solutions alternatives à la fois plus écologiques et plus économiques leur seront présentées sur le choix ou la fabrication de cosmétiques pour bébé, de produits ménagers, de jeux et jouets, de couches, de contenants alimentaires, de mobilier et sur la préservation de la qualité de l'air intérieur.

Le coût total de ce projet s'élève à 3 696 €. Il est subventionné par le Conseil Régional Grand Est à hauteur de 2 000 € et la Ville de Metz y concourt à hauteur de 448 €.

- Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé (axe 6 du CLS) :

Depuis 2010, la Ville de Metz s'est engagée dans la prévention et l'information en matière d'urgence médicale en équipant de défibrillateurs les bâtiments municipaux et les façades des pharmacies volontaires. Pour augmenter le taux de survie post-arrêt cardiaque, il est également nécessaire que la population maîtrise les gestes de premiers secours et que l'utilisation d'un défibrillateur soit démystifiée. Pour répondre à ce besoin formulé par des bénévoles d'associations et des représentants d'instances participatives du territoire, **la Ville de Metz** propose 6 modules "**Initiation aux gestes qui sauvent**" (fiche-action 52 du CLS) mis en œuvre par l'association des Secouristes Français Croix Blanche, organisme de formation agréé, auprès de 90 bénévoles. Le coût de cette prestation s'élève à 1 380 €.

Le montant total de la participation Ville de Metz à ces projets santé s'élève à 8 206 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions des associations,

VU la décision du Conseil Municipal du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU la décision de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est du 21 septembre 2018 relatif au projet d'ateliers-formation sur la santé environnementale à destination des professionnels de la petite enfance,

CONSIDERANT l'intérêt public des projets proposés en faveur des Messins dans le domaine de la promotion de la santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :
 - 3 900 € au Réseau de santé Metz arrondissement pour le projet "Sensibiliser les enfants à une hygiène de vie favorable à leur santé",
 - 2 478 € au Comité départemental de prévention en alcoologie et en addictologie de Moselle pour le projet "Les conduites à risques ? Parlons-en entre jeunes",

- **D'AUTORISER** le versement d'une somme globale et forfaitaire :
 - 448 € TTC à la Coopérative d'Activités et d'Entrepreneurs Synercoop pour le projet "Ateliers-formation sur la santé environnementale à destination des professionnels de la petite enfance",
 - 1 380 € TTC à l'association des Secouristes Français Croix Blanche de Metz pour le projet "Initiation aux gestes de premiers secours",
- **DE SOLLICITER** la subvention à laquelle la Ville de Metz peut prétendre auprès de la Région Grand Est,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à la présente dont les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Catherine MERGEN-MOREL

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap
 Commissions : Commission Cohésion Sociale
 Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ